

Image not found or type unknown



## formation payé par l'employeur

Par **elisa27**, le **22/06/2009** à **10:23**

Bonjour,

Je suis actuellement ASH dans un hopital public depuis 1 an et demi. En Aout j'entre à l'école d'aide soignante et mon employeur prend en charge le fiancement de la formation sans rémunération. Celle ci sera prise en charge par les assedics.

Je lui doit en contrepartie 3 années de travail. Est ce exagéré vu qu'il ne prend en charge que les frais de formation ?

Quelles sont exactement les modes de calculs pour déterminer ce que l'on doit à l'employeur ?

Quelles sont ses obligations vis à vis de ces trois années. CDI OU CDD au mois comme c'est le cas actuellement ?

Merci de me répondre au plus vite